

ANNEXE I

Liste des établissements de détention visés, des obligations de garde et de la rémunération durant la garde en disponibilité (Paragraphe 1.03)

Numéro	Établissement de détention	Horaire de garde	Nombre de forfaits trimestriels	Date de début	Date de fin
70276	Sept-Îles	Lundi au vendredi, excluant les jours fériés, de 8 h 30 à 16 h 30	65	21-04-01	
70446	Percé	Lundi au vendredi, excluant les jours fériés, de 8 h à 16 h	91	21-04-01	
70046	Baie-Comeau	Lundi au vendredi, excluant les jours fériés, de 8 h à 16 h	65	21-04-01	
70196	New-Carlisle	Lundi au vendredi, excluant les jours fériés, de 8 h à 16 h	91	21-04-01	
70266	Rimouski	Lundi au vendredi de 7 h 30 à 16 h 30 et samedi, dimanche et les jours fériés de 8 h 30 à 16 h 30	91	21-04-01	
70026	Amos	Lundi au dimanche de 7 h 30 à 20 h et samedi, dimanche et les jours fériés de 11 h à 19 h	143	21-04-01	
70246	Roberval	Lundi au dimanche de 8 h à 21 h	143	21-04-01	
70106	Hull	Lundi au vendredi, excluant les jours fériés, de 8 h à 16 h	182	21-04-01	
70436	Leclerc de Laval	Lundi au dimanche de 7 h à 23 h	234	21-04-01	
70366	Trois-Rivières	Lundi au vendredi de 7 h 15 à 23 h 15 et samedi, dimanche et les jours fériés de 9 h 15 à 17 h 15	182	21-04-01	
70286	Sherbrooke	Lundi au vendredi, excluant les jours fériés, de 8 h à 16 h	182	21-04-01	
70416	Sorel-Tracy	56 heures du lundi au dimanche	182	21-04-01	
70336	St-Jérôme	Lundi au dimanche de 0 h à 24 h	247	21-04-01	
70426	Rivière-des-Prairies	72 heures du lundi au dimanche	247	21-04-01	
70166	Montréal	Lundi au dimanche de 0 h à 24 h	247	22-04-01	
70216	Québec	Lundi au dimanche de 0 h à 24 h	247	22-04-01	